Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 26

OBJET :

**Convention pluriannuelle fixant les modalités de paiement des frais de restauration scolaire des enfants de Quincy-sous-Sénart fréquentant l'Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) de Yerres**

# COMMUNE DE YERRES

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

### Séance ordinaire du 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le vingt juin deux mille vingt-quatre, s'est assemblé salle de l'Orangerie de la Grange au Bois, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

**Etaient présents :**
M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Gilles CARBONNET, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Didier LE COZ, Mme Laëtitia DOROT, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Vannina ETTORI, M. Alexandre DUMONT, Adjoints au Maire, M. Nicolas DUPONT-AIGNAN (présent du point n° 1 au point n° 9 inclus), Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM, Mme Dominique RENONCIAT, Mme Carole PELLISSON, M. Jean-François CARO, Mme Anne-Laure GUIBERT, Mme Audrey WACQUIEZ, Mme Emilie SPONVILLE, M. Guy CLUZEL, Mme Victoire REFALO, Mme Vanessa MAZEAU, M. Cyril MERTENS, M. Rémy PETIT, Mme Fabienne MEURICE, M. Jérôme RITTLING, Mme Camille BONADONA, Conseillers municipaux.

**Absents excusés et représentés** :
M. Jean-Paul REGEASSE donne pouvoir à Mme Nicole LAMOTH
M. Gérard BOUTHIER donne pouvoir à M. Didier LE COZ
M. Denis ADAM donne pouvoir à M. Gilles CARBONNET
Mme Marie-Christine ROBILLARD donne pouvoir à Mme Gaëlle BOUGEROL
M. Romain SARRASIN donne pouvoir à Mme Fabienne MEURICE
M. Bernard TARKALI donne pouvoir à Mme Laëtitia DOROT

**Absents excusés** :
M. Jean-Moïse VENEROSY
M. Bérenger CERNON

**Secrétaire de séance** : M. Jean-François CARO

Reçu en préfecture
le 01/07/2024
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20240626-lmc19141H1-DE

Publication le 28/06/2024

YERRES

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024**

**DELIBERATION N° 2024/06/563**

**OBJET** : **Convention pluriannuelle fixant les modalités de paiement des frais de restauration scolaire des enfants de Quincy-sous-Sénart fréquentant l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) de Yerres**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la convention entre les Communes de Yerres et de Quincy-sous-Sénart, fixant les modalités de paiement des frais de restauration scolaire des enfants quincéens qui intègrent les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) des écoles élémentaires des Grands Godeaux et Victor Hugo de la ville de Yerres,

CONSIDERANT que cette convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par période d'un an sans dépasser une durée totale de 5 ans,

CONSIDERANT que la première année scolaire prise en compte est celle de 2024/2025,

CONSIDERANT que la Commune de Yerres facturera mensuellement à la Ville de Quincy-sous-Sénart, les repas consommés par les enfants quincéens inscrits à la restauration, sur la base du tarif extérieur de la Ville de Yerres, selon un état des présences des enfants à la restauration,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Affaires sociales, scolaires et Petite Enfance, ainsi que Finances et Affaires générales,

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention fixant les modalités de paiement des frais de restauration scolaire des enfants de la Ville de Quincy-sous-Sénart fréquentant les classes ULIS de la Ville de Yerres, pour une durée d'un an, renouvelable par période d'un an sans dépasser une durée totale de 5 ans, à compter de l'année scolaire 2024/2025,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

Signé électroniquement par
Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Reçu en préfecture
le 01/07/2024

Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20240626-lmc19141H1-DE

Publication le 28/06/2024

Le 1 juillet 2024
Olivier CLODONG